

le mercredi 19 janvier 2005

10 h

Prière.

L'hon. M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de Citizens for Wholesome Education, qui demande que le gouvernement annule la mise en oeuvre de l'actuel programme d'études en santé du Nouveau-Brunswick pour les 6^e, 7^e et 8^e années et mette en oeuvre un programme axé sur l'abstinence. (Pétition 18.)

M. Malley (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à cesser la mise en oeuvre du nouveau programme d'études en santé pour les 6^e, 7^e et 8^e années. (Pétition 19.)

Le premier ministre dépose sur le bureau de la Chambre le document intitulé *Rapport final et recommandations : Commission sur la démocratie législative*.

L'hon. M. Lord accueille à la Chambre Norm McFarlane, député et ministre progressiste-conservateur provincial (Saint John Lancaster) de 1999 à 2003, maintenant maire de Saint John.

Le consentement unanime est accordé pour que M. Landry (Centre-Péninsule) s'adresse à l'Assemblée d'une place autre que la sienne.

Le président rappelle qu'il ne faut pas demander de revenir à la présentation d'invités pendant les déclarations de députés, période limitée à 10 minutes.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Mockler :

26, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook* ;

par M. S. Graham :

27, *Loi modifiant la Loi sur les entreprises de service public* ;

par M. Doucet :

28, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité*;

par M. Lamrock :

29, *Loi sur les frais équitables*;

30, *Loi sur la transparence fiscale*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Ouellette donne avis de motion 42 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les rapports, les courriels et la correspondance relativement à la réduction du nombre de lits d'hôpital à l'Hôpital général de Grand-Sault, de tous les ministères, notamment le ministère de la Santé et du Mieux-être, à compter du 1^{er} janvier 2004.

M. Ouellette donne avis de motion 43 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. R. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les coûts liés au déménagement du bureau du district scolaire 3 de Grand-Sault à Edmundston, une fois le déménagement terminé.

M. V. Boudreau donne avis de motion 44 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les lettres, les courriels, les documents et les rapports échangés entre Les Entreprises Mapoma Ltée et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le ministère de la Santé et du Mieux-être, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie et le Secrétariat à la Culture et au Sport depuis le 1^{er} mars 1999.

M. V. Boudreau donne avis de motion 45 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les lettres, les courriels, les

documents et les rapports échangés entre Mira Properties Inc. et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, le ministère de la Santé et du Mieux-être, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie et le Secrétariat à la Culture et au Sport depuis le 1^{er} mars 1999 pour le projet Villa sur plage.

M. Lamrock donne avis de motion 46 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. Murphy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des subventions, des prêts, des garanties de prêts et des autres soutiens accordés par la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick depuis le 1^{er} janvier 2004.

M. Lamrock donne avis de motion 47 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. Burke, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, notamment les notes de service, les lettres, les courriels, et ainsi de suite, relativement aux coûts de l'application du modèle d'aide juridique décrit dans le projet de loi 22.

M. Haché donne avis de motion 48 portant que, le mardi 25 janvier 2005, appuyé par M. Lamrock, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents relatifs aux subventions et aux prêts effectués par la Société de développement régional pour l'année financière 2003-2004, incluant :

- a) les documents relatifs aux procédés de base, aux modèles et aux formulaires utilisés pour évaluer les subventions ou les prêts de la Société de développement régional;
- b) le plan d'affaires et les objectifs de chaque promoteur relativement à une demande de subvention;
- c) le nombre d'emplois qui seraient créés ou maintenus qui auraient été promis par chaque candidat;
- d) le nombre réel d'emplois créés et maintenus pour chaque candidat à succès;
- e) une comparaison du nombre d'emplois créés ou maintenus qui avait été promis avec le nombre réel d'emplois créés ou maintenus pour chaque région de la Société de développement régional.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième

lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère des Transports et du ministère de l'Approvisionnement et des Services pour 2005-2006.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (2) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (2) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (1) portant affectation de crédits*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (1) portant affectation de crédits*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

La séance reprend.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'aide à la jeunesse*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

À 18 h, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 h.

19 h

La séance reprend.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 38	(17 janvier 2005);
rapport annuel du bureau de l'ombudsman pour 2003-2004	(17 janvier 2005);
rapport annuel du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick pour 2003-2004	(18 janvier 2005).